

Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois au Sénat
**«L'Etat doit combattre la vie chère
par tous les moyens»** Page 12



Le Journal

de l'île de la Réunion

1,20 €
Jeudi 19 juillet 2012
n° 20 267
L'information en ligne
sur www.clicanoo.re



Quatre Réunionnais sur cinq ne partent pas en vacances

Selon Ipsos, 79% des habitants de l'île restent chez eux. Evidemment pour des raisons financières. Pages 16-17

Air Austral
Le PDG dévoile sa stratégie de reconquête P. 10

Saint-Paul
Maido, crise requin : **le sous-préfet assume tout** P. 14-15

PSG
Ibrahimovic apte pour 14 millions net par an Pages 44-45



Photo : Ludovic Lamy

Jean-Pierre Sueur : "L'État n'est pas impuissant face à la vie chère"

A peine le déplacement de Victorin Lurel terminé, le Sénat a rendu publics, hier, à Paris, deux rapports consacrés à La Réunion et à Mayotte. Ils sont le résultat d'une mission décidée après les événements sociaux qui ont secoué les deux départements. Celle-ci s'est concentrée sur la justice, l'immigration, la sécurité civile et la vie chère. Sur ce dernier point, la grande distribution peut continuer à trembler. Jean-Luc Sueur, président de la commission des lois, veut "mettre fin aux monopoles exorbitants", et ne doute pas un seul instant de la détermination qui anime le gouvernement.



Jean-Pierre Sueur, entouré de ses collègues Christian Cointat et Félix Desplan. "Il y a urgence à agir", selon le président de la commission des lois au Sénat.

ENTRETIEN

Le ministre de l'Outre-Mer s'apprête à faire une communication sur la vie chère en conseil des ministres mercredi prochain. Dans quelles mesures vos propositions peuvent-elles s'articuler avec le texte que prépare le gouvernement ?

Jean-Pierre Sueur : "Notre rapport correspond à trois mois de travail et à neuf jours d'enquête sur le terrain. Victorin Lurel pourra se nourrir de cette contribution pour agir dans le bon sens. Le bon sens, c'est de combattre la vie chère par tous les moyens. Il y a urgence. Plusieurs leviers peuvent être actionnés. En préambule, une réflexion pourrait être menée pour ouvrir le marché réunionnais à l'espace régional pour une liste de produits de première nécessité. Il faut parvenir à élargir les sources d'approvisionnement tout en respectant les normes européennes.

Une deuxième piste pourrait consister à diminuer certaines taxes douanières afin de stimuler l'activité économique. Ainsi, les taux sur les produits de première nécessité seraient fixés à un faible niveau, tandis qu'ils seraient plus élevés pour les produits dits de luxe. Ce système serait neutre sur le plan fiscal pour les recettes des collectivités.

Enfin, il est impératif de mettre en place une politique de transparence en ce qui concerne la formation des prix afin de connaître précisément l'influence de chaque facteur et la marge pratiquée par les distributeurs. Une telle mesure permettrait de mieux contrôler la grande distribution et mettrait l'État en mesure de pénaliser les entreprises pratiquant des marges trop élevées au détriment des consommateurs.

L'État a-t-il réellement les moyens juridiques de faire toute la transparence sur ce secteur ?

Certaines mesures relèvent de la loi, d'au-

tres du domaine réglementaire. Quoi qu'il en soit, l'État n'est pas impuissant et je ne doute pas un seul instant de la détermination du gouvernement. Les premières interventions de Victorin Lurel sur ce dossier de la vie chère témoignent de la volonté du gouvernement de faire bouger les choses en profondeur.

Les prix sont libres en France. Comment peut-on sanctionner, comme vous le dites, des entreprises qui pratiquent des marges trop élevées ?

On peut prendre des mesures fortes compte tenu d'une situation qui devient insupportable. Ces interventions relèvent de l'autorité régalienne de l'État. Au cours de nos investigations, les services fiscaux nous ont donné l'exemple d'une paire de chaussures importée de Chine pour 60 centimes, auxquelles s'ajoutent 10 centimes de taxes, soit un total de 70 centimes. Elle est revendue 20 euros. Dans cette affaire, les victimes sont les travailleurs chinois et les consommateurs qui se font arnaquer.

Vous estimez que le gouvernement devra faire preuve d'un vrai courage politique dans le débat sur la vie chère. Les pouvoirs publics ont-ils été lâches jusqu'ici ?

La puissance publique n'est pas restée les bras croisés ces derniers mois, mais on peut faire davantage. Il faut passer à une nouvelle étape.

Dans votre rapport, vous plaidez pour un encadrement des prix des carburants. Est-ce réaliste ?

L'absence de transparence de la fixation du prix du pétrole dans les DOM a déjà été dénoncée à de multiples reprises par nos collègues sénateurs. Ils ont relevé le phéno-

mène de position dominante des compagnies pétrolières ainsi que leurs relations opaques et complexes avec les gérants. Voilà pourquoi ils ont proposé une clarification de l'information du consommateur afin que ce dernier dispose en permanence d'un maximum d'éléments. Nous estimons qu'il est indispensable aujourd'hui de régler le prix de l'essence et des produits pétroliers à La Réunion.

La Région a financé un gel des prix des hydrocarbures pendant trois mois. Comment jugez-vous, a posteriori, cette mesure ?

À La Réunion, le Département et la Région sont intervenus pour lutter contre la vie chère en gelant les prix des carburants et en soutenant financièrement des promotions sur une soixante de produits alimentaires et non alimentaires. Je ne juge pas l'action des collectivités locales, mais il n'est pas normal que l'impôt des Réunionnais serve à financer des baisses de tarifs.

Vous préconisez un affichage des prix métropolitains dans les grandes surfaces. C'est une mesure symbolique ?

Le marché ultramarin de la grande distribution est caractérisé par le jeu restreint de la concurrence. Les grands groupes apparaissent clairement comme les responsables de la vie chère en raison des marges pratiquées. La spécificité de l'approvisionnement et les moyens logistiques requis, ainsi que la rareté et la cherté des locaux commerciaux, sont des obstacles freinant les volontés d'implantation de nouveaux distributeurs. Contraindre les enseignes à afficher les prix des mêmes produits vendus en métropole ne constitue pas seule-

ment une mesure symbolique. L'objectif visé est d'accroître la transparence dans le secteur de la grande distribution.

Votre rapport indique que "la sur-rémunération (...) est considérée par la majorité des Réunionnais comme un facteur de vie chère". Partagez-vous ce sentiment ?

C'est l'un des facteurs. Nous pensons qu'il faut faire évoluer cette situation par concertation. Mais cela ne peut-être qu'étaillé dans le temps.

La disparité des revenus en outre-mer, plus importante qu'en métropole, influe sur la politique des prix pratiqués. Dans les marchés peu concurrentiels, il a été observé que les distributeurs préfèrent s'adresser aux clients aisés plutôt qu'à ceux ayant de faibles revenus, moins "rentables". Les prix sont donc fixés en fonction de cette clientèle aisée, pour laquelle le prix n'est pas forcément un critère de choix prépondérant" ■

Propos recueillis par Florent Corée et David Martin (Agence de presse GHM)



Pour Jean-Pierre Sueur, l'État doit être en mesure de pénaliser les entreprises pratiquant des marges trop élevées.

Une paire de chaussures importées de Chine pour 60 centimes est revendue 20 euros. C'est une arnaque